

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**29 septembre 2020**

**2020-108 RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR  
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :  
MISSIONS D'ACCUEIL TOURISTIQUE EN TRÈS HAUTE SAISON  
À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 21**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Nicolas MORIN,  
Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Henri BLANC (pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND)

Morgan LE LANN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (pouvoir à Nicolas MORIN)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Lionel ARPIN (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

**EXCUSÉS**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Mathieu LECLERCQ**

## **2020-108 RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ : MISSIONS D'ACCUEIL TOURISTIQUE EN TRÈS HAUTE SAISON À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service des missions régaliennes « d'accueil touristique » au Bureau d'information touristique intercommunal de Sainte-Foy-Tarentaise, le recrutement temporaire d'un agent est nécessaire. Le grade d'adjoint administratif est sollicité.

Ce besoin est lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 7 mois dans l'année pour exercer les missions d'accueil sur la saison hivernale et estivale (sur la très haute saison touristique).

Cet agent assurera les missions d'accueil sur la saison hivernale et estivale (sur la très haute saison touristique) au service Bureau d'Information Touristique à temps complet.

Les besoins identifiés concernent les périodes de très haute fréquentation. La mission est exercée à temps complet en qualité d'agent d'accueil touristique en application des dispositions de l'article 3, 2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour accroissement saisonnier d'activité.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3.1 ;

**VU** le budget annexe « Tourisme Haute-Tarentaise » ;

**VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 23 septembre 2020 ;

**VU** l'avis favorable du Conseil d'exploitation « Tourisme Haute-Tarentaise » en date du 28 septembre 2020 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget annexe « Tourisme Haute-Tarentaise » ;
- **PRÉCISER** que la présente délibération concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs) ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

